

## Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation  
**Titre :** **Impôt minimal décidé sous l'égide de l'OCDE : effets à Lausanne**  
**Initiant :** Samuel DE VARGAS

---

Actuellement, le Conseil fédéral et le Parlement discutent de l'arrêté fédéral sur une imposition spéciale des grands groupes d'entreprises (mise œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique). Les modalités de la répartition des recettes fiscales supplémentaires entre la Confédération et les cantons pourraient également avoir des conséquences pour les finances lausannoises. Différents modèles sont en discussion concernant cette répartition. Dans un premier temps, la mise en œuvre a lieu par l'entremise de la perception d'un impôt complémentaire spécial pour les entreprises dont les chiffres d'affaires les font entrer dans les catégories définies par le projet. Par ailleurs, l'ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin) fait actuellement l'objet d'une mise en consultation auprès des entités concernées.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Comment la Municipalité évalue-t-elle les conséquences pour le canton de Vaud selon la part des nouvelles recettes qui serait attribuée aux cantons et la Confédération ?
2. La Municipalité partage-t-elle l'avis qu'un taux élevé attribué aux cantons risque d'accentuer la concurrence fiscale, au détriment notamment des villes-centres et des cantons assumant d'importantes dépenses d'infrastructure ?
3. La question de la répartition, au sein du canton de Vaud, du produit de cet impôt complémentaire, fait-elle déjà l'objet de discussions avec le Conseil d'Etat ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 3 novembre 2022

Samuel DE VARGAS

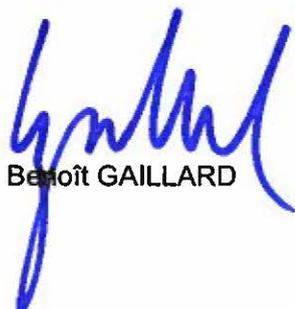


Angèle FLORA MENDY

Mountazar JAFFAR



Onaï REYMOND



Benoît GAILLARD